

## COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 9 MAI 2016

Nombre de Conseillers :                    Nombre de présents : 13  
     Nombre d'absents : 2  
     Nombre de procurations : 2  
     Nombre de votants : 15

**L'an deux mil seize, et le 9 mai,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 30 avril 2016

**Présents :** Laurent DUBUY, Philippe DEFER, Françoise PINET, Gérard DONATY, Marie-Claude GERMAIN, Olivier MARS, Valérie COURTIAL, Clément BENOIT, Florence PLUVINAGE, Françoise FLOURENT, Sandrine ALLATANTE, Pierre-Olivier DOUCHET

**Excusés :** Jean-Pierre VAPILLON (procuration donnée à Philippe DEFER) Stéphane HACQUARD (procuration donnée à Clément BENOÎT).

**Absent :**

Secrétaire :

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2016.

**DELIBERATION N° 15/2016 : BUDGETISATION DE LA CONTRIBUTION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL BEAUJOLAIS AZERGUES**

Monsieur le Maire explique que la contribution communale au Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues pour l'année 2016, étant de 11 765,44 €, il est nécessaire de délibérer pour budgétiser en totalité cette participation.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de budgétiser la totalité de la participation communale au Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues.

**DELIBERATION N° 16/2016 : Approbation du compte administratif 2015 du CCAS**

VU le Code des communes et notamment les articles L.121-27, L. 241-1 à L. 241-6, R. 241-1 à R. 241-33.

Le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2015, et quitte la séance, conformément à l'article L. 121-13 du Code des communes.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Le Maire, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Françoise PINET, et, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2015	<b>4 192.11 €</b>	<b>0.00 €</b>
Recettes 2015	<b>4 782.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
Report de l'excédent au 31/12/2014	<b>1 659.89€</b>	
<b>Excédent 2015</b>	<b>589.89 €</b>	

## **DELIBERATION N° 17/2016 : Approbation du Compte de Gestion 2015 du CCAS**

VU le Code des communes et notamment les articles L. 241-1 à L. 241-6, R. 241 - 1 à R. 241 - 33.

Le Maire informe le Conseil Municipal, que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier Comptable en poste à Chazay d'Azergues, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du CCAS.

Le Maire précise que le Trésorier Comptable lui a transmis son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier Comptable, et,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte de Gestion du Trésorier Comptable pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

## **DELIBERATION N° 18/2016 : Don à l'Association Espace Pierres Folles**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que les cadeaux offerts à la commune de LANDREVARZEC, dans le cadre du jumelage, lors du voyage de l'Ascension, ont été donnés par l'Association Espace Pierres Folles : une Ammonite, un Nautilus et un Bivalves.

Afin de remercier cette association, Monsieur le Maire propose de lui faire un don de 100 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de faire un don de 100 euros à l'association Espace Pierres Folles

## **DELIBERATION N° 19/2016 : Echange de parcelle au profit de la Commune**

Vu la délibération, n° 101/2009, en date du 7/12/2009, relative à un échange de terrain au profit de la commune,

Vu la délibération n° 22/2010, relative à l'annulation de la délibération 101/2009

Vu le document d'arpentage réalisé par le Géomètre CAPIAUX en date du 18 novembre 2005 divisant le tènement B 1296 en 4 parcelles dont la parcelle B 1300.

Monsieur le Maire rappelle les faits suivants :

Le 21 novembre 2006, Monsieur et Madame François ALLATANTE ont divisé leur propriété pour faire don d'une partie à chacun de leurs deux enfants, Monsieur et Madame François ALLATANTE restant propriétaires de la parcelle 1298, Madame Béatrice ALLATANTE devenant propriétaire de la parcelle 1297, Monsieur Jean-Louis ALLATANTE devenant propriétaire des parcelles 1299 et 1301 et 1303.

Considérant ces éléments, afin d'éviter les passages répétés sur le chemin sis entre la parcelle 1299 et la parcelle 1301, il avait à l'époque été envisagé un échange de parcelles entre les consorts ALLATANTE et la Commune de Charnay.

La délibération n° 101/2009 faisait état de ces éléments.

Après différentes recherches, plusieurs rencontres entre les deux parties et leurs notaires respectifs, il avait été convenu que le chemin précédemment cité n'était pas un chemin communal mais un chemin d'exploitation.

La délibération n° 22/2010 faisait état de ces éléments et annulait la délibération n° 101/2009.

Suite à différentes rencontres avec le service du Cadastre et le service des Hypothèques de Villefranche sur Saône, il s'avère qu'un acte notarié a été signé par devant Maître Arnaud CARNIEL, Notaire Associé à ANSE en date du 23 janvier 2015, rendant Monsieur et Madame Jean-Louis ALLATANTE pleinement propriétaires de la parcelle B 1323.

Afin de respecter les engagements pris en 2009, renouvelés dernièrement entre les différentes parties, il convient de procéder à la cession gratuite au profit de la Commune de CHARNAY de la parcelle B 1300, par acte notarié.

Il est ici rappelé que l'utilité communale de cette parcelle considérée, à compter du jour de la signature, comme chemin communal est parfaitement avérée. Ce chemin permettra en effet de désenclaver les parcelles au nord, jusqu'alors desservies par la parcelle 1323.

Les Frais de cession au profit de la Commune de la parcelle B 1300 seront à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, décide à 14 voix POUR (Madame Sandrine ALLATANTE ne prenant pas part au vote) de la cession au profit de la Commune de la parcelle B 1300.

#### **DELIBERATION N° 20/2016 : Octroi d'une aide**

Afin de débloquer la situation d'une habitante de CHARNAY, et après étude du dossier par la commission sociale, il est proposé de verser une aide à ladite personne.

L'aide consisterait à prendre en charge une facture d'un montant de 433,38 euros à verser à PRIMAGAZ énergie.

Après en avoir délibéré et à 14 voix POUR (Laurent DUBUY ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal :

**DECIDE** de prendre en charge une facture d'un montant de 433,38 euros à verser à PRIMAGAZ énergie

### **1. VIE LOCALE**

#### 1-1 Commission culture :

Rosé Nuits d'Été :

- Spectacle de Danse « Sublime » : Le devis technique a été validé. La billetterie sera livrée en Trésorerie le jeudi 12 mai.  
Les services techniques aidés de bénévoles iront chercher le podium le 5 juillet et le ramèneront le 8 juillet au matin.
- Le Barbecue prévu le vendredi 29 juillet sur le parvis du château sera organisé par les commerçants de Charnay.
- Le 14 mai se déroulera la séance photos pour réactualiser les photos de la salle du patrimoine.

#### 1-2 Associations :

R.A.S.

#### 1-3 Commission Tourisme :

*Village au ♥ des pierres dorées*

R.A.S.

1-4 Commission Agriculture environnement :

R.A.S.

1-5 Commission Artisanat - Commerce :

R.A.S.

1-6 Commission communication :

Site internet :

La mise en page de la page d'accueil a été faite ainsi qu'un travail sur la charte graphique.

Les informations sont actuellement collectées pour alimenter le site.

La mise en ligne est prévue fin juin.

Charnay infos :

Les articles ont été demandés pour le 22 mai au plus tard. La distribution s'effectuera le samedi 18 juin.

Bulletin intercommunal :

Le thème a été choisi.

1-7 Commission travaux :

La prochaine réunion de la commission aura lieu le mardi 17 mai à 18h30.

A l'ordre du jour : le cahier des charges de la toiture et de la chaudière de l'école.

Le changement des fenêtres et la reprise du soubassement de la maison paroissiale ont été commandés.

Accessibilité : Mise en place d'un ascenseur dans le château

Lors de notre rencontre, Monsieur Michel VIDAL, Président de l'association des « Amis de Charnay », a proposé 3 emplacements possibles :

- A l'extérieur côté Est, avec ouverture au niveau des fenêtres
- A l'extérieur côté Ouest (au niveau des toilettes publiques)
- A l'intérieur, à la place de la chaufferie.

Par la suite une rencontre a eu lieu avec Madame DELOMMIER ROLLIN, architecte des Bâtiments de France, pour qui il est hors de question d'installer un ascenseur à l'extérieur. Elle propose que nous prenions contact avec un architecte du patrimoine pour avoir son avis quant à la possibilité d'installer un ascenseur dans la cage d'escalier.

Elle se ralliera à l'avis de l'architecte du patrimoine.

Le coût d'un audit complet du château, ainsi que la maîtrise d'œuvre pour les travaux doit s'élever à environ 10000 €.

Le Conseil Municipal donne son accord pour demander une proposition à deux architectes du patrimoine.

Erosion :

Le bassin intermédiaire ainsi que le bac de rétention sont terminés. La clôture doit être posée cette semaine.

Le déplacement de la conduite d'eau se fera cette semaine. La tranchée est à la charge de la commune et la conduite à la charge du SIEVA.

Une pré - réception des travaux est prévue mercredi prochain, et la fin des travaux normalement sous 2 semaines.

1-9 Commission appels d'offres :

R.A.S.

1-10 Bibliothèque :

R.A.S.

**2. FINANCES**

**Compte au Trésor : 628 649,34 €**

**3. URBANISME :**

La commission s'est réunie le 28 avril 2016

3-1 PERMIS DE CONSTRUIRE

R.A.S.

3-2 DECLARATIONS PREALABLES

- DP de Monsieur Gérard DEBICKI (zone U) pour la création d'un abri de jardin. La commission donne son accord sous réserve que l'abri soit peint dans les coloris du nuancier de la commune ou en bois naturel.
- DP de Monsieur Maurice GRIMAUD (zone A) concernant le changement de la porte du garage, le ravalement de façade et la peinture des volets. La DP est accordée sous réserve que les volets soient peints de la même couleur.
- DP de Monsieur Rémi PAIRE (zone Uha) concernant la réfection de la toiture et la création de 4 fenêtres de toit. Il est demandé au pétitionnaire de remplir le formulaire de déclaration des éléments concernant le calcul de l'imposition.
- DP de Monsieur Maxime PINET (zone A) concernant la réfection d'un muret partiellement démoli, la pose de volets roulants et la pose de fenêtres, la réfection de la toiture et la création d'un auvent. La commission donne son accord.
- DP de Monsieur Samuel FIGUIERE (zone Um) concernant la réfection de la toiture, de la porte et des menuiseries.
- Les coloris respectant le nuancier, la DP est accordée.

3-3 DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un terrain, Lieu-dit Fontainebleau à CHARNAY. La commune ne préempte pas.

3-4 Divers

Environ 60 personnes ont participé à la réunion publique sur le PLU.

Il n'y a pas eu de remise en cause des modifications prévues.

**4. VIE SOCIALE**

4-1 Petite enfance :

La commission Petite Enfance de la Communauté de Communes s'engage sur une démarche UNICEF pour mettre en œuvre des actions en faveur des enfants de 0 à 18 ans.

Le Conseil Municipal donne son accord pour entrer dans cette réflexion.

4-2 Ecole :

R.A.S.

4-3 C.C.A.S.- Personnes âgées :

R.A.S.

4-4 Agenda 21 :

La commande de modification du panneau de la balade sonore a été faite, suite au changement prochain du nom du site internet de la commune.

Pyrale du Buis : un traitement écologique va être expérimenté, sur une zone test chemin des buis, par la commune.

La commune est à nouveau sollicitée par l'association « Notre Village » pour le renouvellement de la labellisation du village. Une réunion aura lieu avec l'animatrice de l'association le 24 mai à 20h30.

4-5 Conseil Municipal d'Enfants :

R.A.S.

**5. INTERCOMMUNALITE**

5.1 SIEVA :

R.A.S.

5.2 SIVU DE LA PRAY :

R.A.S.

5.3 SYDER :

R.A.S.

5.4 Office du tourisme :

R.A.S.

5.5 Communauté de Communes :

Les Plans pluriannuels sont remplacés par des appels à projet à déposer avant fin juin pour une réponse attendue en septembre.

15 millions d'euros sont inscrits au budget du département, qui seront répartis sur les 13 cantons du département.

5.6 Espace Pierres Folles :

R.A.S.

## 6. QUESTIONS DIVERSES

- Les remerciements de Madame ROYERE ont été reçus en mairie suite au décès de Monsieur Jacques ROYERE.
- La demande de terrasse de l'Auberge de la Broc assiette a été reçue en mairie
- Le séminaire Municipal aura lieu le 28 mai.
- L'école de musique va se regrouper avec celle de Chessy et celle du Bois d'Oingt, passant de 50 à 300 adhérents et environ 30 salariés.

**PROCHAIN CONSEIL LUNDI 6 JUIN 2016 à 19h30**

(Audition de la Gendarmerie sur le concept « Participation Citoyenne »)

*Village au ♥ des pierres dorées*